



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
DU LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016**

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN			X	Eric VARNEROT
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			
Eric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 14

Nombre de voix délibératives : 15

1) **Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Annie MAITRE a été désignée secrétaire de séance.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2) **Approbation du Compte-rendu précédent :**

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 24 Octobre 2016

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3) **Le Personnel :**

Les conseillers souhaitent avoir des précisions sur les emplois du temps du personnel. Ils ont posé quelques questions à Valérie. Cette dernière a répondu à leurs interrogations.

4) **ONF : Assiette 2017 :**

Exposé des motifs :

Le Maire rappelle au Conseil municipal que

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Vézelois, d'une surface de 268 hectares étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 18 mars 2004. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

- Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;
- Considérant le tableau d'assiette des coupes proposé par l'ONF pour la campagne 2017 ;

Considérant l'avis du conseil consultatif formulé lors de sa réunion du 29 novembre 2016.

Assiette des coupes pour l'exercice 2017

Conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose pour la campagne 2017, l'état d'assiette des coupes comme suit :

Proposition ONF :

- parcelle 15a : amélioration sur 8,79ha pour 250m³:avis favorable
- parcelle 24 : jardinage sur 12,31ha pour 300m³ : avis favorable
- parcelle 25 : jardinage sur 10,79ha pour 300m³ : avis favorable
- parcelle 1r1 : régénération secondaire sur 5ha pour 150m³
- avis favorable
- parcelle 2r1 : cloisonnement sur 3ha pour 40m³:avis défavorable
- bois dispersés : 42m³ environs : avis favorable

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix sur 15 :

X Approuve l'état d'assiette des coupes 2017 dans sa totalité.

Approuve l'état d'assiette des coupes 2017 en ne retenant pas les coupes suivantes : ,

- parcelle 2r1 : cloisonnement sur 3ha pour 40m³.

Autorise le Maire à signer tout document y afférent.



5) **Le PLU :**

Les élus informent la population sur le projet de PLU zone U (à Urbaniser) aux frais de la mairie.

Zone AU (à Urbaniser) aux frais des propriétaires. Chacun pourra consulter en Mairie. La commission se réunira courant janvier.

6) **Ecole :**

3 classes pour l'école maternelle.

Pour le primaire, les effectifs sont en baisse : il manquera 13 enfants pour maintenir la 4ème classe, une décision sera prise en juin.

7) **Entente :**

Le maire expose au conseil municipal de Vézelois :

L'entente entre Vézelois- Autrechêne- CCTB doit être modifiée car le périscolaire géré en partenariat entre la commune de Vézelois et la communauté de communes du Tilleul et de la Bourbeuse sera caduque au 1^{er} janvier 2017 ; en effet la CCTB sera dissoute. Par conséquent, le périscolaire sera géré par la commune de Vézelois et la commune d'Autrechêne.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre 2016, une entente a été mise en place entre les communes de Vézelois, Meroux et Moval. Il convient d'élaborer une convention relative à l'entente entre Vézelois-Autrechêne- Meroux et Moval.

Le coût de fonctionnement continuera d'être réparti selon des clés à déterminer.

Les coûts d'investissement restent à la charge du propriétaire.

Il invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette entente intercommunale qui entrera en vigueur dès l'instant où chacune des autorités territoriales l'aura signée.

Il sollicite également 3 élus pour participer au pilotage des diverses compétences.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

- ⊙ autorise le maire à signer la convention relative à l'entente entre les communes : d'Autrechêne, de Vézelois, de Meroux et de Moval
- ⊙ autorise le maire à signer une convention de mise à disposition pour embaucher du personnel pour assurer la fonction d'accompagnateur pour le bus
- ⊙ désigne pour participer aux commissions de fonctionnement de l'entente pour le scolaire et le périscolaire :

- **Monsieur Jean-Pierre CUENIN, Maire de Vézelois**
- **Madame Nelly LAILY, adjointe au Maire**
- **Monsieur Christophe OEUVRARD, adjoint au Maire**
- **Madame Adeline LIONNE, conseillère municipale**

8) **Travaux réalisés en 2016 :**

1: par les services techniques et le bénévolat

- école maternelle: aménagement d'une classe et d'un vestiaire pour l'accueil des enfants Meroux –Moval + équipement en mobilier
- pose d'une clôture de hauteur (infranchissable) du terrain de boules à la SMA (sécurité Vigipirate école)
- mairie déplacement de l'alambic au fort Ordener pour l'aménagement d'un nouveau bureau (en cours)

2 : par l'association ERIGE

- fort Ordener travaux de rénovation d'une entrée de gorge, des toilettes sur le chemin de ronde et du plafond d'un passage souterrain

3: par la CAB

- équipement de tableaux numériques pour trois classe de l'école primaire
- réfection du réseau d'eau potable rue de la cure y compris l'alimentation de la cure et de l'église

4: par ENEDIS

- modernisation du réseau électrique face à la mairie, passage souterrain et remplacement du transformateur, (l'ancien transformateur sera prochainement démoli et servira à l'empierrement d'un chemin forestier)

5- par EUROVIA

- busage d'un fossé rue de Chèvremont pour un futur aménagement piétonnier
- pose d'un caniveau rue de la cure
- pose d'un caniveau et réfection de la voirie chemin du Chatus
- reprise de l'entrée de la rue du Marchut

6- entreprise Coulon

- pose de volets roulants à la cure
- catadioptré au niveau du rétrécissement rue de Meroux

9) **Alambic :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, qu'il serait opportun de revoir le tarif de location du local de Distillerie. En effet, le local a été déplacé au fort Ordener. Par conséquent, le mode de chauffage a changé : le bois est remplacé par le gaz.

Le coût devra être pris en charge par les usagers de l'Alambic. Il convient donc de modifier le tarif de la location de l'alambic.

Monsieur le Maire, après discussion avec les membres du conseil municipal propose : 16 Euros

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents fixe le tarif de location du local de distillation communal à la journée de 16 Euros.

Ce tarif est applicable à partir de décembre 2016.



10) **Décision modificative :**

Opération liée au FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de prendre une décision modificative pour modifier un article budgétaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	754.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	754.00 €	
D 73925 : péréquation intercom et commun.		754.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		754.00 €

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

11) **Questions diverses :**

- Récupération de la salle de l'ancien alambic pour aménager un bureau.

Problème de chauffage, voir une pompe à chaleur pour un coût de 15 000 € HT.

Devis en cours.

- Le 19 décembre coupure de courant rue de Brebotte de 8h00 – 13h00 pour branchement ERDF.
- Badminton une proposition pour un 3ème terrain, commande faite en Mairie.
- Organisation des vœux du Maire le 7 janvier 2017 à 17h00. Discours de Monsieur le Maire avec les autorités parlementaires . Baptême de la salle, de l'école et de l'ALSH. Animation musicale + démonstration des sportifs, vin d'honneur et clôture avec feu d'artifice.

Prochain conseil 30 Janvier 2017 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45